

États financiers intermédiaires résumés de

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

États intermédiaires résumés de la situation financière (en dollars canadiens)

(non audité)

	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		38 713 555 \$	38 939 849 \$
Titres négociables		82 500	115 317
Montants à recevoir	5	22 564 360	32 630 021
Acomptes et charges payées d'avance		398 976	433 140
Actifs détenus en vue de la vente	6	53 180 937	
		114 940 328	72 118 327
Trésorerie soumise à des restrictions	9	3 259 845	3 259 845
Montants à recevoir	5	4 216 000	_
Participation dans des entreprises associées	10 a)	_	1 223 036
Actifs de prospection et d'évaluation	7	242 137 437	264 310 279
Immobilisations corporelles		8 820 736	9 179 141
		373 374 346 \$	350 090 628 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		10 525 617 \$	13 325 403 \$
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	8	2 542 103	_
Partie courante de la provision au titre	_		0.40
du plan de fermeture	9	-	575 843
Partie courante des obligations locatives	•	33 080	97 152
Passifs détenus en vue de la vente	6	1 737 516 14 838 316	12 000 200
		14 030 310	13 998 398
Obligations locatives		_	1 415
Provision au titre du plan de fermeture	9	1 189 860	2 618 276
Passif d'impôt différé		20 079 000	13 358 000
		36 107 176	29 976 089
Capitaux propres			
Capital social	11	410 721 864	391 532 268
Bons de souscription		129 500	129 500
Surplus d'apport		11 527 365	10 782 257
Déficit		(85 040 541)	(82 258 468)
Cumul des autres éléments du résultat global		(71 018) 337 267 170	(71 018) 320 114 539
Total des capitaux propres		33/ 20/ 1/0	320 114 539
Engagements et éventualités	12		
Événements postérieurs à la date de clôture	6, 7 g), 11 b), 13		
-		373 374 346 \$	350 090 628 \$

États intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global (en dollars canadiens)

(non audité)

	Note	Trimestres cle		Semestres clo	
	Note	2022	2021	2022	2021
Autros charges (produits)					
Autres charges (produits) Charges générales et administratives		1 141 825 \$	823 311 \$	2 428 388 \$	2 106 202 \$
		67 500	208 491	78 750	584 009
Perte latente sur les titres négociables		67 500	200 491		564 009
Perte réalisée sur les titres négociables	44 61	250 055	224 502	1 366	440.004
Rémunération fondée sur des actions	11 b)	259 655	334 582	416 395	449 094
Amortissement des immobilisations corporelles		41 784	43 934	82 417	83 829
Coûts recouvrés à la résiliation d'un contrat		(289 076)		(275 667)	. .
Produits d'intérêts		(206 887)	(109 183)	(271 354)	(187 004)
Autres produits associés à la prime liée aux					
actions accréditives	8	(4 448 895)	(3 321 345)	(6 079 595)	(3 321 345)
Intérêts sur les obligations locatives		635	2 137	1 653	4 869
Reprise de la perte de valeur d'actifs de prospection					
et d'évaluation	7	(670 156)	_	(670 156)	_
Autres produits	10	(150 000)	_	(150 000)	_
Quote-part du résultat global attribuable à la participation		, ,		, ,	
dans des entreprises associées		3 401	1 762	2 876	1 918
Bénéfice avant impôt sur le résultat		(4 250 214)	(2 016 311)	(4 434 927)	(278 428)
Charge d'impôt différé		5 605 000	2 857 000	7 217 000	3 590 000
Perte nette et résultat global de la période		1 354 786 \$	840 689 \$	2 782 073 \$	3 311 572 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — de base et dilué		882 392 484	809 155 425	863 214 402	799 116 846
Perte nette par action – de base et diluée		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

États des variations des capitaux propres (en dollars canadiens)

(non audité)

	Nombre d'actions	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 décembre 2020	788 635 216	373 479 125 \$	2 764 441	11 636 743	(74 364 952)	(71 018)	313 444 339 \$
Francisco de homo de correciption	3 585 938	4 146 385	(2.624.200)		,	` ,	1 515 185
Exercice de bons de souscription Exercice d'options sur actions	3 585 938 400 000	4 146 385 73 896	(2 631 200)	(27 896)	_	_	46 000
Bons de souscription expirés	400 000	73 696	(1 970)	(27 896) 1 970	_	_	46 000
Actions accréditives émises à l'occasion de l'appel public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission d'actions	21 063 400	18 830 713	(1970)	1970	_	_	- 18 830 713
Prime liée aux actions accréditives à l'occasion	21 000 100	10 000 1 10					10 000 / 10
de l'appel public à l'épargne	-	(7 161 556)	-	-	-	_	(7 161 556)
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	521 634	-	-	521 634
Unités d'actions différées attribuées	-	-	-	126 875	-	-	126 875
Perte nette				_	(3 311 572)		(3 311 572)
Solde au 30 juin 2021	813 684 554	389 368 563 \$	131 271	12 259 326	(77 676 524)	(71 018)	324 011 618 \$
Solde au 31 décembre 2021	818 115 891	391 532 268 \$	129 500	10 782 257	(82 258 468)	(71 018)	320 114 539 \$
Actions accréditives destinées à des organisme de bienfaisance émises à l'occasion de l'appr public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission d'actions		14 073 402	_	_	_	_	14 073 402
Actions accréditives émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	36 968 351	13 733 907	_	_	_	_	13 733 907
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	_	(8 621 698)	_	_	_	_	(8 621 698)
Rémunération fondée sur des actions	_	_	_	569 106	_	_	569 106
Unités d'actions différées attribuées	_	_	_	177 437	_	_	177 437
Exercice d'options sur actions	30 000	3 985	_	(1 435)	_	_	2 550
Perte nette	_	_	_	_	(2 782 073)	_	(2 782 073)
Solde au 30 juin 2022	882 414 242	410 721 864 \$	129 500	11 527 365	(85 040 541)	(71 018)	337 267 170 \$

Tableaux intermédiaires résumés des flux de trésorerie (en dollars canadiens)

(non audité)

	Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette de la période	(2 782 073) \$	(3 311 572) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Charge d'impôt différé	7 217 000	3 590 000
Amortissement des immobilisations corporelles	82 417	83 829
Perte latente sur les titres négociables	78 750	584 009
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	(6 079 595)	(3 321 345)
Rémunération fondée sur des actions	416 395	449 094
Reprise de la perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation	(670 156)	_
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans des entreprises		
associées	2 876	1 918
Unités d'actions différées	91 718	66 250
Intérêts sur les obligations locatives	1 653	4 869
Perte à la vente de titres négociables	1 366	
Décaissements liés au plan de fermeture	(266 742)	(281 415)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montants à recevoir	(461 177)	1 840 705
Acomptes et charges payées d'avance	34 164	(102 057)
Créditeurs et charges à payer	(925 105)	385 556
	(3 258 509)	(10 159)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Exercice d'options sur actions	2 550	46 000
Exercice de bons de souscription	_	1 515 185
Produit d'actions	29 187 570	20 010 230
Frais d'émission d'actions	(1 876 261)	(1 605 517)
Paiements de loyers	(67 139)	(69 758)
	27 246 720	19 896 140
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation	(34 215 961)	(30 853 490)
Acquisition de matériel	(531 681)	(2 750 577)
Recouvrements de coûts au titre des actifs de prospection et d'évaluation	40 314	` 152 412 [´]
Crédits d'impôt reçus	10 461 372	_
Produit de la vente de titres négociables	31 451	_
	(24 214 505)	(33 451 655)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(226 294)	(13 565 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	38 939 849	85 049 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	38 713 555 \$	71 484 051 \$

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

1. Nature des activités

Wallbridge Mining Company Limited (« Wallbridge » ou la « société ») est constituée en vertu des lois de l'Ontario et exerce des activités liées à l'acquisition, à l'exploration, à la découverte, à la mise en valeur et à la production de métaux, plus particulièrement l'or, le cuivre, le nickel et les métaux du groupe du platine (« MGP »). Le siège social de la société est situé au 129 Fielding Road, Lively (Ontario) Canada.

La société se concentre actuellement sur l'exploration et la mise en valeur de sa propriété aurifère Fenelon Gold (« **Fenelon Gold** » ou la « **propriété Fenelon Gold** ») dans le nord-ouest du Québec. Wallbridge détient également des participations dans plusieurs propriétés de cuivre, de nickel et de MGP, y compris une participation de 100 % dans la propriété Grasset au Québec, une participation de 17,8 % dans Lonmin Canada Inc. (« **Loncan** »), qui est détenue à 100 % par le projet de nickel, de cuivre et de MGP de Denison, dans le sud-ouest de Sudbury, en Ontario.

En juillet 2022, la société a conclu une convention (note 13) aux termes de laquelle Archer Exploration Corp. (« **Archer** ») fera l'acquisition des propriétés de cuivre, de nickel et de MGP de la société, y compris sa participation dans Loncan. Les actifs et les passifs liés à cette convention ont été classés comme détenus en vue de la vente au 30 juin 2022 (note 6).

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur de la propriété Fenelon et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2021 et 2022 (note 11), rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers ne contiennent pas toutes les informations à fournir dans le cadre d'états financiers annuels complets, et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les méthodes comptables utilisées dans l'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont conformes à celles utilisées dans l'établissement des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à l'exception des méthodes suivantes :

Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2022, la société a adopté la modification de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. En vertu des modifications, les produits venant de la vente d'articles, avant que l'article connexe des immobilisations corporelles ne soit disponible pour utilisation, devraient être comptabilisés en résultat net avec les coûts de production de ces articles. L'IAS 2, *Stocks*, devrait être utilisée pour identifier et mesurer les coûts de production. La société a mis à jour sa politique pour comptabiliser le produit de la vente d'articles, avant que l'article connexe des immobilisations corporelles ne soit disponible pour l'utilisation, ainsi que les coûts de production de ces articles. La société ne dispose pas des produits provenant de la vente d'articles avant que les immobilisations corporelles ne soient disponibles pour utilisation au cours de la période en cours.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée au moyen surtout d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les critères pour le classement comme détenu en vue de la vente sont considérés comme respectés seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible pour une vente immédiate, dans son état actuel. Les mesures requises pour mener la vente à bien doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés à la vente ou que la décision de vendre soit retirée. La direction doit s'être engagée à l'égard du plan de vente de l'actif ou du groupe destiné à être cédé, et la réalisation de la vente doit être attendue au cours de l'année suivant la date du classement.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur sera comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global. Les coûts engagés pour vendre sont les coûts marginaux directement attribuables à la sortie d'un actif ou d'un groupe d'actifs, à l'exclusion des charges financières et de l'impôt sur le résultat.

Les actifs non courants ne sont pas amortis une fois qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément à titre d'éléments courants de l'état de la situation financière de la société.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

2. Mode de présentation (suite)

b) Jugements et estimations

L'établissement des états financiers intermédiaires résumés exige de la direction qu'elle pose certains jugements et qu'elle fasse des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables de même que sur la valeur comptable des actifs et des passifs et des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principaux jugements posés et estimations faites par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont les mêmes que ceux qui s'appliquaient aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

3. Récentes prises de position comptables

a) IAS 1, Présentation des états financiers

L'IASB a publié une modification à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, en vue de clarifier une des exigences concernant le classement d'un passif à titre de passif non courant, notamment l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. La modification comprend les éléments suivants :

- elle précise que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la date de clôture;
- elle clarifie que les intentions ou les attentes de la direction quant à la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'ont pas d'incidence sur le classement;
- elle clarifie la manière dont les conditions de prêt influent sur le classement;
- elle clarifie les exigences liées au classement des passifs qu'une entité réglera ou peut régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres.

La société ne prévoit pas que cette modification aura une incidence sur ses états financiers. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

b) IAS 12, Impôts sur le résultat

En septembre 2021, l'IAS 12 a été modifiée pour restreindre la portée de l'exemption relative à la comptabilisation pour qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, à la comptabilisation initiale, donnent lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal, comme les impôts différés sur les obligations locatives et les obligations de démantèlement. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera appliquée rétrospectivement. La société ne prévoit aucune incidence de cette modification sur ses états financiers.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

4. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont regroupés selon trois niveaux en fonction des données d'entrée importantes utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données d'entrée autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et des créditeurs et charges à payer avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Au 30 juin 2022, la société détenait des placements dans Goldseek Resources Inc. qui sont classés comme des titres négociables et qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (« **JVRN** ») et classés au niveau 1 à un montant de 82 500 \$ (115 317 \$ au 31 décembre 2021).

Les obligations locatives de la société sont classées au niveau 2. Les justes valeurs des obligations locatives sont calculées au moyen des flux de trésorerie actualisés, en fonction du coût d'emprunt.

5. Montants à recevoir

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec	1 927 025 \$	1 721 809 \$
Crédits d'impôt du Québec	24 245 800	30 566 507
Autres débiteurs	607 535	341 705
	26 780 360 \$	32 630 021 \$
Partie courante des montants à recevoir	(22 564 360)	(32 630 021)
Partie à long terme des montants à recevoir	4 216 000 \$	- \$

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables et à des crédits d'impôt pour les dépenses de prospection admissibles qui sont engagées au Québec. Du total de 24 245 800 \$ des crédits d'impôt du Québec au 30 juin 2022 se rapportant à des dépenses de prospection admissibles engagées au Québec, une tranche de 4 216 000 \$ se rapporte aux dépenses engagées en 2022, une tranche de 20 029 800 \$ se rapporte aux dépenses engagées en 2021. Du total de 30 566 507 \$ de crédits d'impôt du Québec au 31 décembre 2021, une tranche de 20 113 000 \$ se rapporte aux dépenses engagées en 2021, une tranche de 9 829 337 \$ se rapporte aux dépenses engagées de 2020 et une tranche de 624 170 \$ se rapporte aux dépenses engagées de 2019. En 2022, la société a reçu 10 461 372 \$ relativement aux demandes de crédits d'impôt de 2019 et 2020.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

6. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le 12 juillet 2022, la société a conclu une convention définitive visant la vente de propriétés, d'actifs, de droits et d'obligations en lien avec son portefeuille d'actifs de nickel (le « **portefeuille d'actifs de nickel »**). La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2022 (note 13).

Comme la vente a été jugée hautement probable au 30 juin 2022, les actifs et passifs du portefeuille d'actifs de nickel ont été classés comme actifs et passifs détenus en vue de la vente (un groupe destiné à être cédé) et présentés séparément à titre d'actifs courants et de passifs courants respectivement, à l'état de la situation financière de la société.

Au 30 juin 2022, le portefeuille d'actifs de nickel correspondait à la valeur comptable, soit le moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, comme suit :

	Note	
Actifs de prospection et d'évaluation ¹⁾	7	51 867 600 \$
Placement dans une entreprise associée	10	1 220 160
Immobilisations corporelles	_	93 177
Total des actifs détenus en vue de la vente		53 180 937 \$
Passifs liés au plan de fermeture – projet Broken Hammer	9	1 737 516 \$
Total des passifs détenus en vue de la vente		1 737 516 \$

¹⁾ Les actifs de prospection et d'évaluation inclus dans le portefeuille des actifs de nickel comprennent certains claims relatifs aux propriétés Grasset et aux propriétés de Sudbury visées par les conventions de coentreprises d'exploration conclues avec Loncan, la propriété Jérémie et les propriétés du Lac Rocher inclues dans les autres propriétés situées au Québec, les autres propriétés situées à Sudbury et en Ontario.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

7. Actifs de prospection et d'évaluation

Les tableaux qui suivent présentent le total des dépenses de prospection et d'évaluation :

	Solde au 31 décembre 2021	Dépenses	Sortie/ Recouvrement	Reprise de perte de valeur	Reclassées comme détenues en vue de la vente (note 6)	Solde au 30 juin 2022
Fenelon a)	152 617 394 \$	25 177 372	(3 428 534)	_	_	174 366 232 \$
Martinière b)	30 431 707	6 166 900	(439 000)	_	_	36 159 607
Grasset c)	28 624 217	945 335	(283 000)	_	(27 627 000)	1 659 552
Detour East d)	14 083 479	502	_	_	_	14 083 981
Hwy 810	4 428 526	_	_	_	_	4 428 526
Autres propriétés situées au Québec e)	17 544 206	849 007	_	_	(7 799 100)	10 594 113
Beschefer f)	923 623	553	(78 750)	_	_	845 426
Propriétés de Sudbury visées par les conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan g)	12 342 259	151 072	(40 314)	_	(12 453 017)	_
Autres propriétés situées à Sudbury	3 314 868	1 186	_	_	(3 316 054)	_
Autres propriétés situées en Ontario h)	_	2 273	_	670 156	(672 429)	
	264 310 279 \$	33 294 200	(4 269 598)	670 156	(51 867 600)	242 137 437 \$

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

	Solde au 31 décembre 2020	Dépenses	Perte de valeur	Sortie/ Recouvrement	Solde au 31 décembre 2021
Fenelon a)	106 476 588 \$	66 341 343	_	(20 200 537)	152 617 394 \$
Martinière b)	28 022 654	2 409 053	_	_	30 431 707
Grasset c)	27 722 680	901 537	_	_	28 624 217
Detour East d)	14 082 918	561	_	_	14 083 479
Hwy 810	4 412 159	16 367	_	_	4 428 526
Autres propriétés situées au Québec e)	16 675 477	1 494 729	_	(626 000)	17 544 206
Beschefer f)	1 105 000	6 123	_	(187 500)	923 623
Propriétés de Sudbury visées par les conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan	12 056 396	468 754	_	(182 891)	12 342 259
Autres propriétés situées à Sudbury	3 300 871	13 997	_	_	3 314 868
Autres propriétés situées en Ontario	628 785	90 491	(719 276)	_	
	214 483 528 \$	71 742 955	(719 276)	(21 196 928)	264 310 279 \$

a) Fenelon (Québec)

Le projet Fenelon est situé dans la région administrative Nord-du-Québec à environ 75 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans Fenelon qui est assujettie à trois redevances distinctes équivalant à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 4 % sur la production future, le cas échéant, provenant de 19 claims et d'un bien loué et assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur la production future, le cas échéant, provenant des autres claims. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Les dépenses de 25 177 372 \$ pour le semestre de 2022 comprennent des coûts de prospection de 24 138 245 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 886 416 \$ et une charge liée aux options sur actions de 152 711 \$. Le recouvrement de 3 428 534 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec relatifs aux dépenses de 2022 et aux ajustements de 2021 au cours du semestre clos le 30 juin 2022.

Les dépenses de 66 341 343 \$ pour 2021 comprennent des coûts de prospection de 64 678 830 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 1 488 621 \$ et une charge liée aux options sur actions de 173 894 \$. Le recouvrement de 20 200 537 \$ comprend des crédits d'impôt remboursables du Québec de 19 487 000 \$ liés aux dépenses de 2021 et des crédits d'impôt remboursables du Québec et des ajustements d'impôt découlant d'audits fiscaux des exercices antérieurs de 713 537 \$.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

b) Martinière (Québec)

Le projet Martinière est situé à environ 30 kilomètres à l'ouest de Fenelon et fait partie du corridor aurifère Detour-Fenelon. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Martinière.

Le recouvrement de 439 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec relatifs aux dépenses de 2022 engagées au cours du semestre clos le 30 juin 2022.

La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

c) Grasset (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Grasset. La propriété Grasset est située immédiatement à l'est de la propriété Fenelon et lui est adjacente. Les claims liés aux actifs de nickel d'une valeur comptable de 27 627 000 \$ ont été reclassés comme actifs détenus en vue de la vente (note 6). La valeur comptable résiduelle de 1 659 552 \$ est liée aux claims conservés par la société.

Le recouvrement de 283 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec relatifs aux dépenses de 2022 engagées au cours du semestre clos le 30 juin 2022. Le recouvrement est attribuable aux claims conservés par la société.

d) Detour East (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Detour East, à l'exception de 18 claims qui sont détenus dans une coentreprise participative avec Encana Corp. à raison de 63 % - 37 % dont la société est l'exploitant. La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1 000 000 \$ pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie et 2 000 000 \$ pour le reste.

Le 23 novembre 2020, la société a conclu une convention d'option (la « **convention d'option de Detour** ») avec Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico** »). Selon les modalités de la convention d'option de Detour, la société a accordé à Agnico l'option d'acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans Detour East en finançant les dépenses à hauteur de 7 500 000 \$ sur cinq ans, moyennant un engagement obligatoire de 2 000 000 \$ pour les deux premières années (500 000 \$ avant le premier anniversaire et 1 500 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention). Au 30 juin 2022, Agnico respectait l'engagement minimal du premier anniversaire de 500 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées et imputées à l'engagement minimal du deuxième anniversaire aux termes de la convention d'option.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

e) Autres propriétés situées au Québec

Le 16 mars 2021, la société et Exploration Midland inc. (« **Midland** ») ont modifié la convention relative à la propriété Casault de manière à faire passer les dépenses initiales requises de 750 000 \$ au 30 juin 2021 à 1 250 000 \$ au 31 décembre 2021 et à ramener à 500 000 \$ les dépenses requises d'ici au 30 juin 2022, de sorte que des dépenses de 1 750 000 \$ soient engagées d'ici au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, la société a engagé des dépenses totalisant 1 960 731 \$ qui comprennent des frais d'administration de 10 %. Les dépenses excédentaires de 210 731 \$ seront appliquées à l'engagement de 1 250 000 \$ au 30 juin 2023.

Les dépenses et les paiements en trésorerie restants permettant d'obtenir la participation indivise initiale aux termes de la convention liée à Casault sont les suivants :

	Dépenses	Paiements en trésorerie
Au plus tard le 30 juin 2023	1 039 269 3	\$ 130 000 \$
Au plus tard le 30 juin 2024	2 000 000	150 000
	3 039 269 3	\$ 390 000 \$

La propriété Casault est assujettie à une redevance de 1 % calculée à la sortie de la fonderie. Le détenteur des claims miniers a le droit de racheter la moitié de la redevance pour 1 000 000 \$ ou la totalité de la redevance pour 2 000 000 \$.

Les propriétés du Lac Rocher et la propriété Jérémie comprises dans les autres propriétés situées au Québec, assorties de valeurs comptables de 5 437 746 \$ et de 2 361 354 \$ respectivement, ont été reclassées comme actifs détenus en vue de la vente (note 6). La valeur comptable restante de 10 594 113 \$ est liée aux autres propriétés situées au Québec conservées par la société.

f) Beschefer

Le 26 février 2021, la société a conclu une convention d'option avec Goldseek Resources Inc. (« **Goldseek** ») permettant à Goldseek d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété Beschefer, située dans la province de Québec. Goldseek peut exercer son option en engageant des dépenses et en émettant des actions de Goldseek sur une période de quatre ans, comme suit :

	Dépenses	Actions ordinaires devant être émises
À la signature de la convention – achevé	- \$	750 000
Au plus tard le 26 février 2022 – achevé	500 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2023	750 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2025	1 750 000	2 033 672
	3 000 000 \$	4 283 672

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

f) Beschefer (suite)

Le 9 mars 2021, la société a reçu 750 000 actions ordinaires d'une juste valeur de 187 500 \$ de Goldseek, à la signature de la convention. Le 8 février 2022, la société a reçu 750 000 actions ordinaires d'une juste valeur de 78 750 \$. Conformément à la méthode comptable de la société, le montant lié aux actions a été crédité aux dépenses de prospection et d'évaluation connexes. La société ne comptabilise pas les dépenses engagées par Goldseek.

Au 30 juin 2022, Goldseek respectait l'engagement minimal du premier anniversaire et du deuxième anniversaire de respectivement 500 000 \$ et 750 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées et imputées à l'engagement minimal du troisième anniversaire aux termes de la convention d'option.

Goldseek peut accélérer ses dépenses et l'option sera effectivement exercée lorsque Goldseek aura engagé des dépenses totalisant 3 000 000 \$ et émis 4 283 672 actions ordinaires.

La propriété de Beschefer est assujettie à une redevance de 1 % et de 2 % calculée à la sortie de la fonderie sur la production commerciale future, le cas échéant.

g) Propriétés à Sudbury visées par les conventions de coentreprises d'exploration conclues avec Loncan

Convention relative à Impala Platinum Holdings Limited (« Impala »)

Sous réserve d'une convention d'option et de coentreprise conclue avec Impala relativement à ses propriétés Parkin, Impala a obtenu une participation de 49,6 % et Wallbridge avait une participation de 50,4 % au 31 décembre 2014. La société a conclu une convention d'option avec Impala, avec prise d'effet le 31 décembre 2014, en vue d'acquérir la participation de 49,6 % d'Impala dans ses propriétés Parkin en effectuant des paiements en trésorerie échelonnés sur cinq ans. La société a effectué tous les paiements, sauf le dernier paiement d'option de 1 500 000 \$.

En avril 2022, la société et Impala ont convenu de reporter au 30 juin 2023 le dernier paiement d'option, la société devant verser un paiement de 100 000 \$ au plus tard le 30 juin 2022.

Le 25 juillet 2022, la société et Impala ont convenu d'un ajout à la convention d'option avec Impala de sorte que les paiements différés de 500 000 \$ versés par la société entre 2019 et 2022 soient appliqués en réduction du paiement final de l'option qui passera de 1 500 000 \$ à 1 000 000 \$. Le paiement final de l'option est exigible avant le 30 juin 2023 pour acquérir la participation d'Impala.

La société peut exercer cette option à son gré.

Au 30 juin 2022, la société a reclassé la valeur comptable de 12 543 017 \$ des propriétés assujetties aux conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan comme détenues en vue de la vente (note 6).

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

h) Autres propriétés situées en Ontario

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2022, la société a renversé la perte de valeur de 670 156 \$ comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur sa propriété Gargoyle, car celleci fait partie de la transaction Archer (note 13). Cette propriété a été reclassée comme détenue en vue de la vente (note 6) au 30 juin 2022.

8. Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives et engagement au titre des dépenses admissibles relatives aux actions accréditives

Solde au 31 décembre 2020	20 000 \$
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditives	7 161 556
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(7 181 556)
Solde au 31 décembre 2021	- \$
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditives	8 621 698
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(6 079 595)
Solde au 30 juin 2022	2 542 103 \$

Au 31 décembre 2021, la société avait engagé des frais d'exploration au Canada (« FEC ») admissibles de 20 010 230 \$ et avait renoncé aux déductions fiscales afférentes à ces FEC.

La société s'est engagée à engager des FEC de 29 187 570 \$ et à y renoncer d'ici le 31 décembre 2023. La société avait dépensé 20 581 629 \$ au 30 juin 2022.

La société a comptabilisé des primes de 8 621 698 \$ en lien avec le financement par actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance [note 11 a) i)] et le financement accréditif de placement privé [note 11 a) ii)] réalisés au cours du semestre clos le 30 juin 2022 (7 161 556 \$ au 31 décembre 2021). Elle estime la proportion du produit attribuable à la prime liée aux actions accréditives comme étant l'excédent du prix de souscription sur la valeur de marché des actions et comptabilise cette valeur comme un passif au moment de l'émission des actions.

À mesure que les dépenses admissibles sont engagées, la société comptabilise une réduction proportionnelle du passif lié aux primes accréditives à titre d'autres produits dans les états du résultat net et du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

9. Provision au titre des plans de fermeture

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Projet Broken Hammer	1 737 516 \$	2 004 259 \$
Reclassés comme passifs détenus en vue de la vente (note 6)	(1 737 516)	_
Fenelon	1 089 860	1 089 860
Martinière	100 000	100 000
Provision au titre du plan de fermeture	1 189 860 \$	3 194 119 \$

Suit un rapprochement de la provision comptabilisée au titre du plan de fermeture.

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Provision au titre du plan de fermeture à l'ouverture de la période	3 194 119 \$	3 743 989 \$
Dépenses liées au plan de fermeture du projet Broken Hammer	(266 743)	(549 870)
Provision au titre des plans de fermeture à la clôture de la période	2 927 376 \$	3 194 119 \$
Partie courante	_	(575 843)
Reclassés comme passifs détenus en vue de la vente (note 6)	(1 737 516)	_
Provision au titre du plan de fermeture à long terme	1 189 860 \$	2 618 276 \$

La société a déterminé que l'incidence de l'actualisation des dépenses de fermeture futures au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 est négligeable et, par conséquent, aucun taux d'actualisation n'a été appliqué pour déterminer la provision au titre de la fermeture. Le projet Broken Hammer est inactif depuis 2015 et les activités liées au plan de fermeture sont en cours. Au 30 juin 2022, le passif du plan de fermeture lié au projet Broken Hammer a été reclassé comme passif détenu en vue de la vente (note 6).

Le solde à long terme de 1 089 860 \$ au titre de Fenelon devrait être engagé entre 2024 et 2029 et le solde de 100 000 \$ au titre de Martinière devrait être engagé en 2023. Le passif lié au plan de fermeture de Fenelon est fondé sur le plan de fermeture actuel, lequel pourrait devoir être modifié en fonction des activités futures menées sur la propriété.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 3 259 845 \$ à l'appui des plans de fermeture. Aux termes de la convention Archer (note 13), la lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer sera émise à partir de la trésorerie soumise à des restrictions dans un délai de 90 jours civils après la clôture de la convention, compte tenu que Archer a l'obligation de remplacer la lettre de crédit.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

10. Transactions entre parties liées

La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

				Trimestres clos	s les 30 juin S 2021	Semestres clos 2022	s les 30 juin 2021
Loncan a)							
		coûts facturés à	Loncan				
•	es honoraire			(15 409) \$	(121 764) \$	(44 575) \$	(174 412) \$
		aux étapes impo	rtantes				
franchi	es			(150 000)	_	(150 000)	_
William	Day	Holdings	Limited				
(« Williaı	m Day ») b)					
Dépense	s liées au p	olan de fermeture	e du projet				
	n Hammer [·]		. ,				
Gemibra M	ledia c)			_	5 375	_	5 375
Services	liés aux me	édias sociaux		14 100	12 000	28 200	25 100

- a) La société détient une participation de 17,8 % dans Loncan (17,8 % au 31 décembre 2021), dont la valeur comptable au 30 juin 2022 s'établissait à 1 220 160 \$ (1 223 036 \$ au 31 décembre 2021). Au 30 juin 2022, la société a reclassé cette participation comme détenue en vue de la vente (note 6). Avec prise d'effet le 28 octobre 2019, la société a conclu une convention d'exploitant avec Loncan et reçoit des honoraires correspondant à 10 % des dépenses de prospection engagées par Loncan. En outre, à compter de cette même date, un administrateur de la société et William Day sont actionnaires minoritaires de Loncan et la société siège au conseil d'administration de Loncan. Au 30 juin 2022, la société avait une créance de 312 865 \$ à l'égard de Loncan (156 486 \$ au 31 décembre 2021). La créance sera réglée en actions de Loncan. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.
- b) Shawn Day est un administrateur de William Day et son président, et il est devenu un administrateur de la société en 2017. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.
- c) Un dirigeant de Gemibra Media est un membre de la famille proche de Marz Kord, président et chef de la direction, et administrateur de la société. Au 30 juin 2022, la société avait une somme de 5 311 \$ (4 520 \$ au 31 décembre 2021) à payer à Gemibra Media. En mars 2021, la société a conclu deux contrats visant la prestation de services liés aux médias sociaux, au site Web et de production vidéo pour un coût total de 4 000 \$ par mois pour une durée de dix mois. En janvier 2022, la société a conclu deux contrats visant la prestation de services liés aux médias sociaux, au site Web et à la production vidéo pour un coût total de 4 700 \$ par mois pour une durée de 12 mois. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

11. Capitaux propres

a) Transactions portant sur le capital social

	Nombre d'actions	Capital social
Solde au 31 décembre 2021	818 115 891	391 532 268 \$
Appel public à l'épargne par voie de prise ferme – actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance i)	27 300 000	15 015 000
Placement privé – actions accréditives ii)	36 968 351	14 172 570
Frais d'émission attribuables aux actions i) ii)	_	(1 380 261)
Prime liée aux actions accréditives i) ii)	_	(8 621 698)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions iii)	30 000	3 985
Solde au 30 juin 2022	882 414 242	410 721 864 \$

i) Le 24 février 2022, la société a réalisé un « appel public à l'épargne » par voie de prise ferme par l'émission d'un nombre total de 27 300 000 actions ordinaires accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de la société au prix de 0,55 \$ chacune (le « prix d'offre ») pour un produit brut de 15 015 000 \$ revenant à la société. Les actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance ont été émises aux termes d'une convention de prise ferme datée du 8 février 2022. Une commission en trésorerie correspondant à 6 % du produit brut du placement a été versée aux preneurs fermes.

Dans le cadre du placement, Agnico était l'un des acheteurs secondaires et a acquis 6 362 519 actions ordinaires pour maintenir sa participation dans la société à environ 9,9 % (compte non tenu de la dilution) conformément aux droits anti-dilution conférés à Agnico par la société aux termes d'une convention de participation intervenue entre la société et Agnico en date du 6 décembre 2019. William Day a également participé comme acheteur secondaire et a acquis 1 612 903 actions ordinaires de la société.

Dans le cadre du placement, les actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance ont été offertes au moyen d'un prospectus simplifié daté du 18 février 2022 et déposé dans chacune des provinces du Canada. Le produit brut de la vente des actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance sera utilisé pour soutenir le programme d'exploration de la société en 2022 aux propriétés de la société au Québec dans le corridor aurifère Detour-Fenelon.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditives et un passif différé correspondant de 6 279 000 \$ (note 8).

Les frais d'émission d'actions d'environ 1 279 598 \$ au titre de l'appel public à l'épargne ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 338 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

11. Capitaux propres (suite)

- a) Transactions portant sur le capital social (suite)
 - ii) Le 24 février 2022, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 24 611 351 actions ordinaires accréditives au sens de la loi nationale (les « actions accréditives nationales ») et 12 357 000 actions ordinaires accréditives au sens de la loi québécoise (les « actions accréditives québécoises ») pour un produit brut global de 14 172 570 \$. Les actions accréditives nationales ont été émises au prix de 0,37 \$ chacune et les actions accréditives québécoises, au prix de 0,41 \$ chacune. Dans le cadre du placement privé, la société a versé des commissions d'intermédiaire en trésorerie de 4 %. Le produit brut de la vente des actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance sera utilisé pour soutenir le programme d'exploration de la société en 2022 aux propriétés de la société au Québec dans le corridor aurifère Detour-Fenelon.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditives et un passif différé correspondant de 2 342 698 \$ (note 8). Les frais d'émission d'actions d'environ 596 663 \$ liés au placement privé ont été portés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 158 000 \$.

- iii) Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, 30 000 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen de 0,085 \$ pour un produit total de 2 550 \$. La valeur des options sur actions exercées de 1 435 \$ est comprise dans le capital social.
- b) Régime de rémunération fondée sur des actions

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la société :

	30 ju	in 2022	31 décembre 2021		
		Prix d'exercice		Prix d'exercice	
Options sur actions	Nombre	moyen pondéré	Nombre	moyen pondéré	
En cours à l'ouverture de la période	12 645 436	0,59 \$	9 519 724	0,59 \$	
Attribuées	9 236 900	0,385 \$	4 930 012	0,64 \$	
Annulées	(38 500)	0,70 \$	(45 700)	0,64 \$	
Arrivées à échéance					
sans avoir été exercées	(1 763 724)	0,97 \$	(1 283 600)	0,92 \$	
Exercées	(30 000)	0,085 \$	(475 000)	0,11 \$	
En cours à la clôture de la période	20 050 112	0,46 \$	12 645 436	0,59 \$	

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

11. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Au 30 juin 2022, 7 788 557 options sur actions pouvaient être exercées (8 255 724 options au 31 décembre 2021). Le prix d'exercice moyen pondéré des options pouvant être exercées s'établissait à 0,49 \$ l'action au 30 juin 2022 (0,57 \$ l'action au 31 décembre 2021). La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sur actions en cours est de 5,02 ans (3,51 ans au 31 décembre 2021).

Pour le trimestre clos le 30 juin 2022, une tranche de 259 655 \$ (334 582 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2021) de la charge au titre des options sur actions a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions et une tranche de 99 562 \$ (54 373 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2021) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation. Pour le semestre clos le 30 juin 2022, une tranche de 416 395 \$ (449 094 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2021) de la charge au titre des options sur actions a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions et une tranche de 152 711 \$ (72 540 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2021) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation.

Le 28 mars 2022, 9 236 900 options sur actions arrivant à échéance le 28 mars 2029 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,385 \$. Les droits se rattachant à ces options sur actions seront acquis sur une période de trois ans (approximativement 3 078 966 actions par année) aux 28 mars 2023, 28 mars 2024 et au 28 mars 2025. La juste valeur des options sur actions attribuées au cours du semestre clos le 30 juin 2022 a été estimée à 1 692 616 \$ soit 0,183 \$ par action ordinaire.

Les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivantes :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Taux d'intérêt sans risque estimé	2,27 %	De 0,54 % à 0,58 %
Durée de vie attendue	3,3 ans	3,2 ans
Volatilité attendue*	70,4 %	De 81,2 % à 85,3 %
Dividendes attendus	Néant	Néant
Taux de renonciation*	3 %	De 3,2 % à 3,3 %

^{*} La volatilité attendue utilisée a été établie selon la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période équivalente à la durée de vie attendue des options avant leur date d'attribution. Le taux de renonciation est fondé sur le taux historique de renonciation au moment de l'attribution des options sur actions.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

11. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions en cours au 30 juin 2022 :

Prix d'exercic	е	Nombre	Exerçables	Date d'expiration
0,075	\$	100 000	100 000	9 novembre 2022
0,075	\$	450 000	450 000	5 juillet 2023
0,25	\$	191 700	191 700	7 septembre 2023
0,165	\$	400 000	400 000	7 décembre 2023
0,155	\$	1 275 000	1 275 000	3 janvier 2024
0,175	\$	200 000	200 000	28 janvier 2024
0,25	\$	624 800	624 800	12 avril 2024
0,42	\$	200 000	200 000	21 juillet 2024
0,785	\$	200 000	200 000	8 décembre 2024
0,66	\$	1 597 500	1 597 500	30 janvier 2025
0,93	\$	1 115 000	1 115 000	11 mai 2025
0,77	\$	100 000	100 000	12 décembre 2025
0,64	\$	3 723 400	1 241 120	19 mars 2028
0,61	\$	280 312	93 437	15 juin 2028
0,60	\$	240 200	_	1 ^{er} septembre 2028
0,61	\$	115 300	_	13 septembre 2028
0,385	\$	9 236 900	_	28 mars 2029
Options en cou	rs	20 050 112	7 788 557	

Le tableau qui suit présente un sommaire des unités d'actions différées (les « **UAD** ») de la société :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
UAD	Nombre	Nombre
En cours à l'ouverture de l'exercice	2 719 818	6 420 004
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice précédent	219 792	77 924
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice considéré	263 561	471 727
Exercées	_	(4 249 837)
En cours à la clôture de la période	3 203 171	2 719 818

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

11. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

En janvier 2022, un nombre total de 219 792 UAD (77 924 en 2021) ont été attribuées à des administrateurs de la société en guise de règlement des jetons de présence de 85 718 \$ (60 625 \$ en 2020) pour 2021. En avril 2022, 263 561 UAD ont été attribuées à des administrateurs de la société en guise de règlement des jetons de présence de 91 718 \$ à payer pour le premier trimestre de 2022.

c) Bons de souscription d'actions

Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire.

Le tableau qui suit présente les actions réservées par la société aux fins d'émission au 30 juin 2022 :

	30 juin 2022		31 décembre 2021	
Bons de souscription	Nombre	Prix moyen	Nombre	Prix moyen
En cours à l'ouverture de la période	500 000	1,00 \$	4 088 423	0,49 \$
Arrivés à échéance sans avoir été exercés	_	_	(2 485)	0,43 \$
Exercés	_	_	(3 585 938)	0,35 \$
En cours à la clôture de la période	500 000	1,00 \$	500 000	1,00 \$

Aucun bon de souscription n'a été émis au cours du semestre clos le 30 juin 2022.

Il y avait 500 000 bons de souscription en cours et pouvant être exercés au 30 juin 2022. Leur prix d'exercice est de 1,00 \$ et ils arriveront à échéance le 17 mars 2025.

12. Engagements et éventualités

Éventualités

Diverses questions de nature juridique, fiscale et environnementale sont en cours à l'occasion en raison de la nature des activités de la société. Bien que l'issue des litiges en cours ou en instance au 30 juin 2022 ne puisse être prédite avec certitude, la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que ces litiges n'entraîneront pas de sortie de ressources pour régler l'obligation; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

12. Engagements et éventualités (suite)

Engagements

- L'obligation d'engagement de dépenses liées aux actions accréditives de la société était d'environ 8,6 millions de dollars.
- ii) En décembre 2020, la société a signé une entente avec l'Université McGill visant le parrainage d'un projet de recherche sur la propriété aurifère de Detour Fenelon, pour un montant de 240 000 \$ qui est payable à raison de 60 000 \$ par année pendant quatre ans. Le premier paiement a été effectué en janvier 2021 et le deuxième paiement a été effectué en décembre 2021.
- iii) La société s'est engagée à verser au plus 1 500 000 \$ pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet d'amélioration et de mise à niveau de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture.

13. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 13 juillet 2022, la société a annoncé qu'elle avait conclu une convention définitive (la « **convention** ») avec Archer Exploration Corp. (« **Archer** »), aux termes de laquelle Archer fera l'acquisition de la totalité des propriétés, des actifs, des droits et des obligations en lien avec son portefeuille d'actifs de nickel (note 6) en vue de créer une société ouverte d'exploration et de mise en valeur (la « **transaction** »). Wallbridge continuera de se concentrer sur les principales propriétés du corridor aurifère Detour-Fenelon tout en permettant aux actionnaires de participer au potentiel d'appréciation de Archer.

Aux termes de la convention, Wallbridge recevra une contrepartie de 198 635 786 actions ordinaires de Archer. Archer procèdera à un placement privé de titres en vue d'augmenter le produit brut d'au moins 10 000 000 \$ (le « **financement** ») qui sera réalisé au plus tard à la clôture de la transaction. Aux termes de la transaction, Wallbridge a accepté d'effectuer une distribution des actions de Archer aux actionnaires de Wallbridge (la « **distribution** ») dans les 60 jours suivant la clôture de la transaction, de sorte que après la distribution, Wallbridge conserverait une participation de base de 19,9 % dans Archer, compte tenu notamment du financement.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (en dollars canadiens)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2022 (non audité)

13. Événements postérieurs à la date de clôture (suite)

En outre:

- Archer accordera à Wallbridge une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées de la propriété Grasset. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par Archer à l'égard de la propriété Grasset.
- Wallbridge aura le droit de nommer deux administrateurs au conseil d'administration de Archer, aux termes d'une convention relative aux droits des investisseurs qui sera conclue en lien avec la clôture. Pareille convention conférera en outre à Wallbridge, un droit préférentiel de souscription au prorata, des droits de paiements correctifs et un droit standard d'inscription d'entraînement sous réserve d'une réduction du preneur ferme, tant que Wallbridge détient au moins 10 % des actions de Archer, émises et en circulation.
 - Wallbridge et Archer concluront également un accord de coopération visant la prospection de la propriété Grasset dans le cadre de la clôture (l'« accord de prospection »). L'accord de prospection s'applique à la propriété Grasset, sans toutefois exclure les parties comprenant la ressource minérale située sur cette propriété (le « secteur de coopération aurifère »). Conformément à l'accord de prospection, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Si les résultats des travaux de prospection de Wallbridge ou de Archer dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation aurifère primaire, les parties formeront une coentreprise dans laquelle Archer détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possèdera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle Archer détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possèdera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise serait d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation d'une telle ressource minérale. La convention de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujettie à une résiliation anticipée dans certains cas.

La transaction est soumise à certaines conditions précisées dans la convention, notamment la réalisation du financement et d'autres conditions de clôture habituelles pour une transaction de cette nature, y compris l'obtention de l'approbation des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières et d'autres approbations réglementaires requises.

Les actions de Archer distribuées aux actionnaires de Wallbridge aux termes de la distribution seront assujetties à une période de détention prévue par la loi de quatre mois. Le nombre d'actions de Archer à être distribuées par action ordinaire de Wallbridge sera déterminé à une date ultérieure.

Dans les 90 jours civils suivant la clôture de la transaction, un montant de 361 245 \$ sera libéré de la trésorerie soumise à des restrictions de la société puisque Archer est tenue de remplacer la lettre de crédit détenue par Wallbridge relativement au projet Broken Hammer (note 9).